

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 30 mai 2008

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°1

CIRCULAIRE N° 601738/DEF/SGA/DCSID/SDOR
relative à l'information et à l'orientation des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes.

Du 28 septembre 2007

CIRCULAIRE N° 601738/DEF/SGA/DCSID/SDOR relative à l'information et à l'orientation des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes.

Du 28 septembre 2007

NOR D E F M 0 7 5 3 1 1 4 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Cinq annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 508-33.

Référence de publication : BOC N°20 du 30 mai 2008, texte 1.

Préambule.

La présente circulaire fixe les conditions particulières d'information et d'orientation des ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes (IETTM) administrés par la direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID).

1. PRINCIPES ET GÉNÉRALITÉS.

Chaque IETTM, en fonction de son origine et de sa fonction opérationnelle, mais aussi de ses compétences, de ses aptitudes, de son potentiel et de ses desiderata, a vocation à suivre un parcours spécifique. C'est le rôle fondamental de l'information et de l'orientation qui doit permettre à chacun d'exprimer ses desiderata puis de choisir en toute lucidité un parcours professionnel qui réponde aux besoins du service d'infrastructure de la défense (SID).

2. L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES.

L'information et l'orientation des IETTM ont pour but de guider les intéressés dans le déroulement de leur parcours professionnel, compte tenu des besoins du SID, des compétences acquises, des aptitudes constatées et des aspirations personnelles.

L'information et l'orientation individuelle des IETTM peuvent s'effectuer selon deux modes distincts :

- cycle planifié :
 - information-orientation initiale ;
 - information-orientation de carrière ;
 - information-évaluation de carrière ;
 - information-bilan de carrière.

- hors cycle planifié, sur convocation de la DCSID.

2.1. Cycle planifié.

2.1.1. Information-orientation initiale.

L'information-orientation initiale concerne les ingénieurs de deuxième classe (I2) en dernière année de scolarité à l'école nationale des travaux maritimes (ENTM) ou les IETTM recrutés sur titre dans leur première année de grade.

L'information-orientation initiale a pour but de sensibiliser le jeune IETTM sur ses possibilités d'emploi au travers des parcours professionnels qui s'offrent à lui et notamment sur les compléments de formation possibles (diplômes, stages, certificats militaires de langues...).

L'information-orientation initiale, dont la planification est établie au début de chaque année, est conduite par un officier orienteur de la sous-direction organisation et ressources (SDOR) de la DCSID. Elle revêt la forme d'un entretien. Avant la date fixée de la convocation, l'IETTM orienté reçoit de la DCSID la page 1 de la fiche d'entretien « information-orientation initiale » afin de formuler ses desiderata. Le modèle de cette fiche figure en annexe I.

Au terme de l'entrevue, les résultats de l'entretien sont consignés sur la fiche d'entretien « information-orientation initiale » qui reçoit la destination qui suit :

- l'original de cette fiche d'entretien est inséré au dossier d'archives de l'officier ;
- une copie est adressée au commandant de la formation administrative de l'IETTM ;
- une copie est remise à l'IETTM orienté, sous couvert de son commandant de la formation administrative.

2.1.2. Information-orientation de carrière.

L'information-orientation de carrière concerne :

- les ingénieurs de première classe (I1) comptant cinq ans de grade ;
- les ingénieurs principaux (IP) comptant cinq ans de grade ;
- les ingénieurs en chef de deuxième classe (IC2) comptant quatre ans de grade.

Pilotée par la DCSID, l'information-orientation de carrière se concrétise par un entretien au cours duquel sont établis :

- un bilan de la carrière écoulée ;
- une information sur les perspectives d'avancement, d'affectations, d'emplois adaptés aux besoins du SID, aux souhaits de l'intéressé et à ses dispositions manifestes ;
- une information sur les prévisions et déroulement de carrière ;
- une orientation qui peut donner lieu à une formation et à l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme.

L'information-orientation de carrière, dont la planification est établie au début de chaque année, est conduite par le sous-directeur « organisation et ressources » de la DCSID pour les IC2 et par un officier orienteur de ladite sous-direction pour les autres grades. Avant la date fixée de la convocation, l'IETTM orienté reçoit de la DCSID la page 1 de la fiche d'entretien « information-orientation de carrière » afin de formuler ses desiderata. Le modèle de cette fiche figure en annexe II.

Au terme de l'entrevue, les résultats de l'entretien sont consignés sur la fiche d'entretien « information-orientation de carrière » qui reçoit la destination qui suit :

- l'original de cette fiche d'entretien est inséré au dossier d'archives de l'officier ;
- une copie est adressée au commandant de la formation administrative de l'IETTM ;
- une copie est remise à l'IETTM orienté, sous couvert de son commandant de la formation administrative.

2.1.3. Information-évaluation de carrière.

L'information-évaluation de carrière concerne les ingénieurs en chef de première classe (IC1) comptant un an de grade.

L'information-évaluation de carrière se concrétise par un entretien au cours duquel sont établis :

- un bilan de la carrière écoulée ;
- une information sur les perspectives d'avancement, d'affectations, d'emplois adaptés aux besoins du SID, aux souhaits de l'intéressé et à ses dispositions manifestes ;
- une information sur les prévisions et déroulement de carrière.

L'information-évaluation de carrière, dont la planification est établie au début de chaque année, est conduite par le directeur central du SID. Avant la date fixée du rendez-vous, l'IETTM orienté reçoit de la DCSID la page 1 de la fiche d'entretien « information-évaluation de carrière » afin de formuler ses desiderata. Le modèle de cette fiche figure en annexe III.

Au terme de l'entrevue, les résultats de l'entretien sont consignés sur la fiche d'entretien « information-évaluation de carrière » qui reçoit la destination qui suit :

- l'original de cette fiche d'entretien est inséré au dossier d'archives de l'officier ;
- une copie est adressée au commandant de la formation administrative de l'IETTM ;
- une copie est remise à l'IETTM orienté, sous couvert de son commandant de la formation administrative.

2.1.4. Information-bilan de carrière.

L'information-bilan de carrière concerne tous les IETTM dans leur cinquante quatrième année, quel que soit leur grade.

Éventuellement, cet entretien peut coïncider avec l'un des entretiens prévus aux points 2.1.2 et 2.13. auquel cas seul cet entretien est mené.

L'information-bilan de carrière se concrétise par un entretien au cours duquel sont établis :

- un bilan de la carrière écoulée ;
- une information sur les perspectives d'avancement, d'affectations, d'emplois adaptés aux besoins du SID, aux souhaits de l'intéressé et à ses dispositions manifestes.

Au cours de cet entretien, l'officier est notamment invité à bien vouloir faire connaître ses intentions quant à l'année présumée au cours de laquelle il entend mettre fin à sa carrière militaire. À cette occasion, les éventuelles dispositions d'incitation aux départs et les procédures de reconversion lui sont exposées.

La planification de l'information-bilan de carrière est établie au début de chaque année. Avant la date fixée de la convocation, l'IETTM reçoit de la DCSID la page 1 de la fiche d'entretien « information-bilan de carrière » afin de formuler ses desiderata. Le modèle de cette fiche figure en annexe IV.

Au terme de l'entrevue, les résultats de l'entretien sont consignés sur la fiche d'entretien « information-bilan de carrière » qui reçoit la destination qui suit :

- l'original de cette fiche d'entretien est inséré au dossier d'archives de l'officier ;
- une copie est adressée au commandant de la formation administrative de l'IETTM ;
- une copie est remise à l'IETTM orienté, sous couvert de son commandant de la formation administrative.

2.2. Hors cycle planifié.

En fonction d'impératifs qui lui sont propres, la DCSID peut être amenée à convoquer un IETTM pour mener un entretien information-orientation. La procédure et les modalités de cet entretien répondent aux mêmes principes que ceux fixés dans les articles *supra*.

3. MODALITÉS PARTICULIÈRES.

Les IETTM se trouvant affectés hors métropole ou en opération extérieure à la date normale de leur convocation sont reçus dès leur retour.

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT.

Les frais de déplacement engagés à l'occasion des convocations précitées seront supportés par la formation administrative de l'IETTM.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

Alain ADDÉ.

ANNEXE I.
FICHE D'ENTRETIEN « INFORMATION-ORIENTATION INITIALE ».

2. PERSPECTIVES D'AVANCEMENT.

3. PERSPECTIVES D'AFFECTATIONS ET D'EMPLOIS.

4. PRÉVISIONS ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE.

Le.....
directeur central
du service d'infrastructure de la défense,

Nota. L'attention de l'intéressé est attirée sur le caractère particulier de la présente fiche. D'une part les prévisions qui figurent peuvent se trouver infirmées en raison, soit de changements dans les conditions de gestion du corps considéré, soit de variations dans la manière de servir de l'intéressé. D'autre part, l'entretien qu'elle relate étant uniquement destiné à l'information personnelle de l'intéressé, il est exclu que cette fiche puisse servir de base à quelles que propositions ou décisions que ce soit, du point de vue de l'avancement ou de celui de l'emploi.

ANNEXE II.
FICHE D'ENTRETIEN « INFORMATION-ORIENTATION DE CARRIÈRE ».

2. PERSPECTIVES D'AVANCEMENT.

3. PERSPECTIVES D'AFFECTIONS ET D'EMPLOIS.

4. PRÉVISIONS ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE.

Le
directeur central
du service d'infrastructure de la défense,

Nota. L'attention de l'intéressé est attirée sur le caractère particulier de la présente fiche. D'une part les prévisions qui figurent peuvent se trouver infirmées en raison, soit de changements dans les conditions de gestion du corps considéré, soit de variations dans la manière de servir de l'intéressé. D'autre part, l'entretien qu'elle relate étant uniquement destiné à l'information personnelle de l'intéressé, il est exclu que cette fiche puisse servir de base à quelles que propositions ou décisions que ce soit, du point de vue de l'avancement ou de celui de l'emploi.

ANNEXE III.
FICHE D'ENTRETIEN « INFORMATION-ÉVALUATION DE CARRIÈRE ».

2. PERSPECTIVES D'AVANCEMENT.

3. PERSPECTIVES D'AFFECTIONS ET D'EMPLOIS.

4. PRÉVISIONS ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE.

Le
directeur central
du service d'infrastructure de la défense,

Nota. L'attention de l'intéressé est attirée sur le caractère particulier de la présente fiche. D'une part les prévisions qui figurent peuvent se trouver infirmées en raison, soit de changements dans les conditions de gestion du corps considéré, soit de variations dans la manière de servir de l'intéressé. D'autre part, l'entretien qu'elle relate étant uniquement destiné à l'information personnelle de l'intéressé, il est exclu que cette fiche puisse servir de base à quelles que propositions ou décisions que ce soit, du point de vue de l'avancement ou de celui de l'emploi.

ANNEXE IV.
FICHE D'ENTRETIEN « INFORMATION-BILAN DE CARRIÈRE ».

FICHE D'ENTRETIEN « INFORMATION-BILAN DE CARRIÈRE »

Reçu le :

Par le :

GRADE : NOM : PRÉNOM : ID :

Date de naissance :
Corps : IETTM
Origine : Article __ du décret 79-1135
Brevet/diplôme :

1. DESIDERATA DE L'OFFICIER.

Dotted lines for writing the officer's desiderata.

À.....le.../.../...
(signature de l'intéressé)

2. PERSPECTIVES D'AVANCEMENT.

3. PERSPECTIVES D'AFFECTIONS ET D'EMPLOIS.

4. PRÉVISIONS ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE.

Le
directeur central
du service d'infrastructure de la défense,

Nota. L'attention de l'intéressé est attirée sur le caractère particulier de la présente fiche. D'une part les prévisions qui figurent peuvent se trouver infirmées en raison, soit de changements dans les conditions de gestion du corps considéré, soit de variations dans la manière de servir de l'intéressé. D'autre part, l'entretien qu'elle relate étant uniquement destiné à l'information personnelle de l'intéressé, il est exclu que cette fiche puisse servir de base à quelles que propositions ou décisions que ce soit, du point de vue de l'avancement ou de celui de l'emploi.

ANNEXE V.
**RÉCAPITULATIF DES CYCLES D'INFORMATION-ORIENTATION DES INGÉNIEURS DES
ÉTUDES ET TECHNIQUES DE TRAVAUX MARITIMES.**

N°	TYPE DE CYCLE	TYPE D'INFORMATION-ORIENTATION	OFFICIERS CONCERNÉS	RESPONSABLE DE L'ORIENTATION
1	Cycle planifié	Information-orientation initiale	I2 dernière année à l'ENTM ou IETTM sur titre en première année de grade	Officier orienteur DCSID/SDOR
2		Information-orientation de carrière	I1 comptant 5 ans de grade	Officier orienteur DCSID/SDOR
3			IP comptant 5 ans de grade	Officier orienteur DCSID/SDOR
4			IC2 comptant 4 ans de grade	DCSID/Sous-directeur "organisation et ressources"
5			Information-évaluation de carrière	IC1 comptant un an de grade
6		Information-bilan de carrière	IETTM dans leur 54 ^e année, quel que soit le grade (1)	Fonction du grade de l'officier orienté
7	Hors cycle planifié	Sur convocation de la DCSID	IETTM quel que soit le grade	Fonction du grade de l'officier orienté

(1) Dans l'éventualité où cette information-orientation coïncide avec un autre type d'entretien, seul cet entretien est mené.